

“La concertation au cœur de la mise en accessibilité des transports publics”



INVITATION



Les thèmes d'intervention

Les débats seront traduits
en Langue des Signes Française (L.S.F.)

LA FORMATION DES PERSONNELS

Depuis plusieurs années, des formations de sensibilisation au handicap ou à la prise en charge des personnes en situation de handicap ont été mises en œuvre ; depuis 2009, le nouveau métier de conducteur-accompagnant de personnes à mobilité réduite a été intégré à la convention collective des transports et s'accompagne d'une formation spécifique. Malgré tout, les différences notables constatées à l'échelle départementale doivent conduire à une uniformisation des pratiques sur l'ensemble des réseaux des Alpes-Maritimes.

LES BONNES PRATIQUES

Depuis 2007, de nombreuses actions ont vu le jour sur les



L'INTEROPÉRABILITÉ ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE TRANSPORT URBAIN

La création des services de transport à la demande dédiés aux personnes à mobilité réduite est un plus considérable pour l'autonomie des personnes handicapées. Toutefois, s'ils sont en constante évolution, les services Mobil'Azur, Handibus, Riviera Mobilité ou Mobicplus ne permettent pas, aujourd'hui, le passage d'un territoire à un autre : comment mettre en œuvre cette interopérabilité à l'échelle du département, déjà effective pour les réseaux de transports en commun avec le "ticket à 1 euro" ?

L'ACCESSIBILITÉ DE

LES MODALITÉS DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

La consultation des personnes handicapées est la condition indispensable d'une accessibilité réussie. Plus largement, la rencontre, le dialogue, la confrontation des points de vue doivent réunir, autour de la collectivité, tous les intervenants dans la mise en œuvre de l'accessibilité : au regard des expériences réussies et des nombreuses avancées réalisées comment, aujourd'hui, mettre en place des systèmes pérennes de concertation de tous les acteurs ?

L'INSERTION D'UNE "CLAUDE HANDICAP" DANS LES DÉLÉGATIONS

“La concertation au cœur de la mise en accessibilité des transports publics”

La loi du 11 février 2005 institue un délai pour assurer une plus grande continuité de déplacement pour les personnes en situation de handicap, d'ici 2015. Dans ce cadre, les salariés de la société ST2N et des associations de personnes handicapées organisaient, à Nice en mai 2006, un colloque réunissant l'ensemble des acteurs du transport public autour de la problématique du handicap et de l'accessibilité.



Cette mobilisation citoyenne originale permet alors de souligner les objectifs et les enjeux de cette nouvelle législation et d'initier une large concertation ; elle fut également l'occasion de conjuguer les besoins des personnes handicapées, les attentes des salariés et les investissements réalisés par la collectivité.

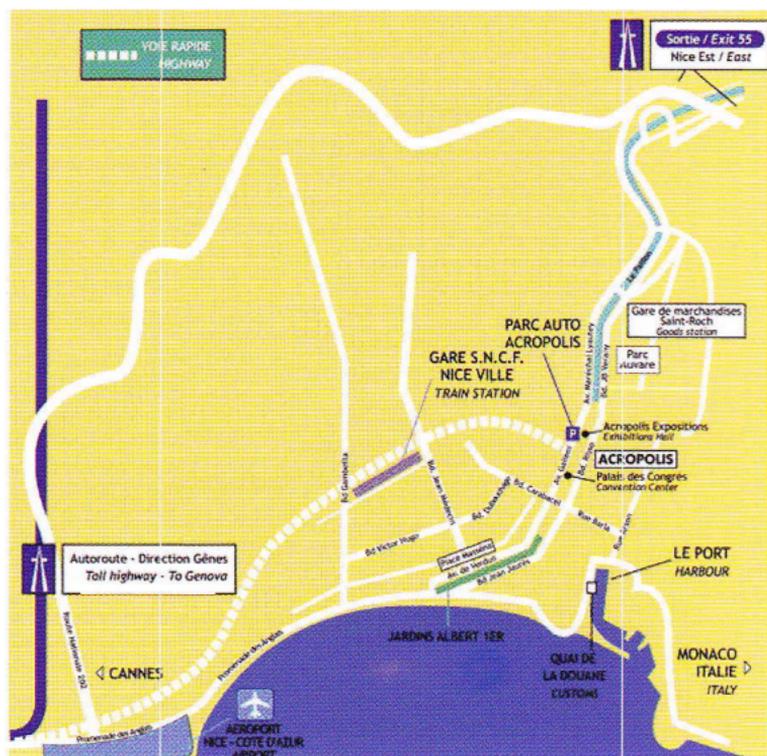
Aujourd'hui, à mi-chemin des échéances d'accessibilité fixées à 2015 et alors que se dessine la perspective d'un réseau unique de transport public à l'échelle du département des Alpes-Mari-

“La concertation au cœur de la mise en accessibilité des transports publics”

Nice

Jeudi 2 décembre 2010, à 10h
Palais des Expositions

(dans le cadre du Salon Autonomic Méditerranée)



Entrée gratuite